

La prise en charge des personnes âgées dépendantes d'ici à 2020

Un enjeu fort pour les départements



REPÈRES

✿ A l'horizon 2020, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait nettement en Basse-Normandie (+ 36 % entre 2005 et 2020). Le nombre de personnes potentiellement dépendantes progresserait également (+ 14 %).

✿ Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile seraient en forte augmentation (+ 21,4 % entre 2005 et 2020). En institution, leur effectif progresserait de 2,5 % (+ 5,2 % dans le Calvados).

✿ En suivant les hypothèses du Centre d'Analyse Stratégique (CAS), les emplois liés à l'augmentation de la population âgée devraient croître de 35 % entre 2005 et 2020 dans la région, autant en institution que pour le personnel intervenant à domicile.

✿ Au regard des plafonds actuels de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, davantage de ménages âgés disposeraient d'un revenu insuffisant pour faire face financièrement à une éventuelle dépendance (+38 % pour le Calvados, + 27 % pour la Manche et l'Orne).

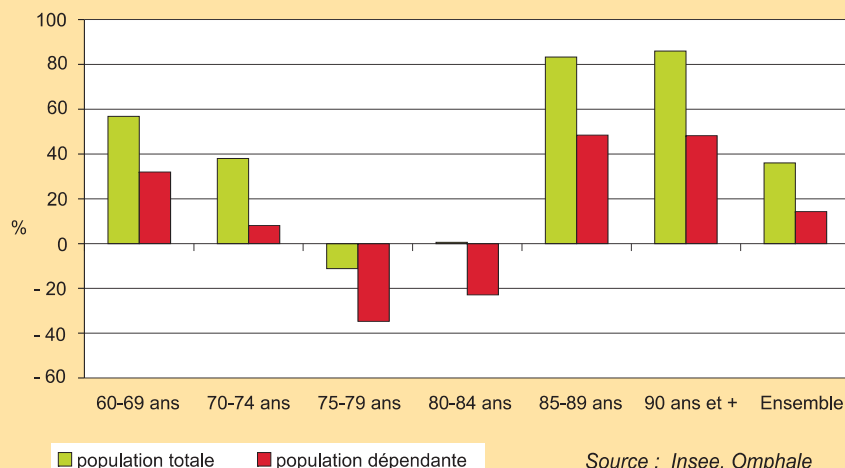
✿ La prise en charge des personnes dépendantes vivant seules à domicile sera un enjeu : près de 5 200 personnes vivraient ainsi en Basse-Normandie en 2020.

Une publication récente de l'Insee¹ a mesuré l'augmentation en Basse-Normandie du nombre de personnes âgées dont celles potentiellement dépendantes.

¹ "Les personnes âgées dépendantes plus nombreuses en 2015", Cent pour cent Basse-Normandie, n° 167.

Au regard des données démographiques récentes, la population des personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait de 36 % dans la région entre 2005 et 2020. Celles potentiellement dépendantes verraient leur effectif croître de 14 %. C'est une hausse importante, supérieure à celle de la métropole (+ 12,5 %). Elle serait plus élevée dans le Calvados (+ 18 %) que

Évolution de la population âgée (60 ans ou plus) entre 2005 et 2020 par classe d'âge en Basse-Normandie



dans la Manche (+ 12,5 %) et l'Orne (+ 11 %) et concernerait en premier lieu les personnes les plus âgées : le nombre de personnes dépendantes de plus de 84 ans augmenterait ainsi de 48 % sur la même période (voir graphique).

A peine plus de 5 % des personnes âgées de 60 ans et plus résidant en Basse-Normandie vivent en institution. Pour les personnes dépendantes, cette part atteint 37 % en 2005 (contre 33 % en France métropolitaine). Ce dernier pourcentage est un peu plus important dans l'Orne. Dans ces établissements², du seul fait de l'évolution démographique entre 2005 et 2020 (soit 230 personnes supplémentaires), le nombre de personnes âgées dépendantes devrait augmenter de 2,5 %. Cette progression concerne essentiellement le Calvados (+ 5,2 %).

En 2020, près de deux personnes âgées dépendantes sur trois vivraient à domicile dans la région (contre 62 % en 2005). Entre 2005 et 2020, la Basse-Normandie compterait en effet 3 200 personnes âgées dépendantes supplémentaires vivant à domicile (+ 21,4 %). Près de la moitié d'entre elles résiderait dans le Calvados.

Un besoin d'emplois supplémentaires, en institution...

Ces évolutions démographiques pourraient avoir un impact assez fort sur l'emploi de personnel spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées. D'après l'hypothèse d'évolution des taux d'encadrement formulée par le CAS (voir encadré), celui-ci pourrait augmenter de 35 % entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2020. Cette hausse serait de même ampleur pour les emplois en institution ou pour une prise en charge à domicile. Le personnel soignant est très concerné (+ 50 %).

L'augmentation de l'emploi en institution devrait être supérieure à + 30 % en Basse-Normandie, soit 2 680 personnes-ETP³ supplémentaires. Ainsi, le taux d'encadrement devrait passer, entre 2005 et 2020, de 44 à 56 personnes-ETP pour 100 résidents en institu-

² Maison de retraite, Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), résidences d'hébergement temporaire, logements-foyers, unités de soin de longue durée.

³ ETP : équivalent temps plein (voir encadré méthode).

Avertissement

Dans cet article, les projections de population sont évaluées en prolongeant jusqu'en 2020 les effets démographiques observés sur le territoire. La méthode d'estimation d'emplois liés à la dépendance prend de plus en compte des hypothèses formulées par le CAS sur l'évolution des taux d'encadrement du personnel soignant. Cependant, d'autres facteurs (changement éventuel de la législation, surmortalité accidentelle...), non retenus ici, pourraient eux aussi influencer l'évolution future de la population âgée dépendante et sa prise en charge. Aussi ces projections ne sont-elles pas des prévisions, mais des estimations bâties sur des hypothèses.

tion. Les catégories de personnel concernées sont les aides-soignants et les aides médico-psychologiques (AMP) : leur montée d'effectifs pourrait dépasser + 50 % entre 2005 et 2020, soit 1 390 personnes-ETP supplémentaires.

... et pour une prise en charge à domicile

L'emploi lié à la prise en charge des personnes âgées vivant à domicile pourrait progresser de 40 % en Basse-Normandie, soit 2 370 personnes-ETP en plus entre 2005 et 2020. Cependant, le CAS table sur des évolutions différentes selon les métiers.

Sous l'hypothèse d'une stabilisation de leur taux de recours, le nombre d'ETP

d'infirmiers, de kinésithérapeutes, et d'aides ménagères à domicile serait multiplié par 1,3 en Basse-Normandie (2 020 personnes-ETP en plus). Pour les autres types d'aide (aides soignants en SSIAD), les hypothèses tablent sur une augmentation plus importante de leurs taux de recours. Cela se traduirait en 2020 par un doublement du nombre d'ETP en aides-soignants par rapport à 2005 (350 postes supplémentaires).

Cette prise en charge des personnes âgées à domicile sera un enjeu d'autant plus important que, parmi les personnes âgées dépendantes vivant à domicile, plus du quart vivent seules (près de 4 000 personnes en 2005). A contexte de prise en charge inchangée, cette part devrait même légèrement augmenter d'ici 2020 : elle s'élèverait à 28 %, soit près de 5 200 personnes.



ZOOM

Femmes et hommes : une exposition différente à la dépendance aux âges avancés ?

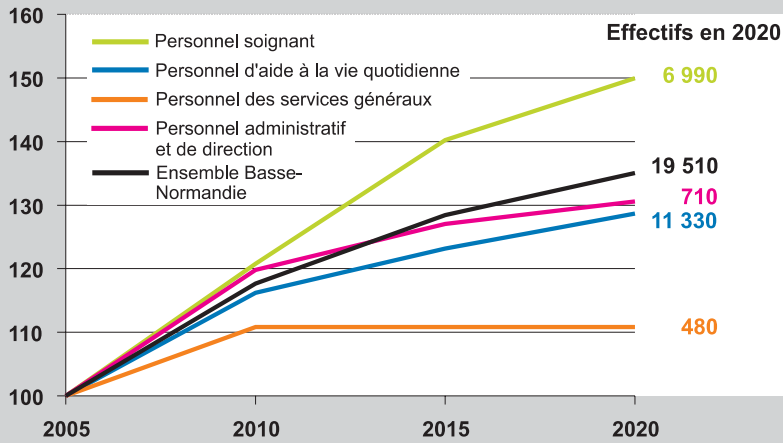
Du fait de gains d'espérance de vie attendus plus élevés, la population totale des hommes âgés de 60 ans et plus devrait progresser plus vite que celle des femmes. Cependant ces dernières, gardant une plus longue espérance de vie, elles sont - et elles le resteront d'ici à 2020 - deux fois plus nombreuses parmi les personnes dépendantes.

Une dépendance plus forte, et notamment chez les femmes ?

La question peut se poser, sachant que l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes serait plus importante pour les personnes de plus de 84 ans. La raison est un couplage, à ces âges, entre forte croissance démographique et un taux de dépendance élevé. Là encore, des différences apparaissent selon le sexe. En Basse-Normandie, l'augmentation du nombre d'hommes dépendants aux âges les plus avancés (+ 75 % pour les hommes de plus de 84 ans) devrait être nettement supérieure à celle des femmes (+ 41 % pour les femmes du même âge). Cependant, en effectif, les femmes pourraient rester particulièrement concernées. On remarque en effet chez elles une surexposition à la dépendance à ces âges : à plus de 84 ans, une femme sur trois est dépendante, contre seulement un peu plus d'un homme sur cinq.



Évolution de l'emploi liée à l'évolution démographique des personnes âgées en Basse-Normandie (en ETP, base 100 en 2005, selon les hypothèses du CAS)



Sources : EHPA 2003, enquête auprès des bénéficiaires de l'APA 2003-DREES ; enquête HID 1998-1999

Ce positionnement des ménages par rapport aux plafonds de l'APA dépend de leur composition et de leur âge. La part des ménages composés d'une seule personne, ayant un revenu sous le 1er plafond de l'APA, est un peu plus élevée (15 % dans la Manche, resp. 13,5 % et 11,6 % dans l'Orne et le Calvados) que pour l'ensemble des ménages. Mais les revenus sont surtout très dispersés selon les générations, globalement plus élevés chez les "jeunes" seniors.

Demain, davantage de ménages aux faibles revenus

Pour évaluer les futurs besoins en APA liés aux seules évolutions de la population, on substitue à la structure démographique des ménages de 2005 celle des ménages de 2020 obtenue par projection, sans changer la valeur des plafonds de l'APA. On constate alors que la hausse du nombre de ménages âgés dont les revenus sont sous le premier plafond de l'APA serait, dans le Calvados, à hauteur de l'évolution observée en France métropolitaine (+ 38 %), et moindre (+ 27 %) pour la Manche et l'Orne. Ces valeurs sont bien supérieures à celle de la hausse attendue de l'ensemble des ménages âgés (+ 32 % pour le Calvados et + 20 % pour la Manche et l'Orne).

L'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules a déjà été soulignée. Le nombre de celles ayant un revenu inférieur au premier plafond de l'APA pourrait particulièrement progresser, de 51 % dans le Calvados, 39,7 % dans l'Orne et 37,7 % dans la Manche.

Alain MÉNARD
Insee

Aujourd'hui, un éventail de revenus plus faible qu'en métropole

Par rapport à la moyenne nationale, l'éventail des revenus (au sens APA à domicile - voir encadré) des ménages âgés⁴ (dépendants ou non) résidant en Basse-Normandie est, en 2005, moins large qu'au niveau national. Cela tient surtout aux valeurs, moins élevées qu'ailleurs, des revenus les plus hauts. Ainsi, au niveau national, 10 % des ménages âgés ont des revenus mensuels dépassant 2 255 euros par personne ; 8,4 % des ménages âgés atteignent de tels revenus dans le Cal-

vados, contre 4,5 % dans la Manche et 4,3 % dans l'Orne.

La part des ménages âgés aux revenus les plus bas est légèrement plus importante dans la Manche que dans les deux autres départements bas-normands. De fait, la part des ménages ayant un revenu par personne inférieur au premier plafond de l'APA (669,89 euros) est un peu plus élevée dans la Manche (12,8 %) que dans l'Orne et le Calvados (resp. 11,8 % et 10,3 %). En cas de dépendance, ces ménages bénéficieraient d'une totale prise en charge des dépenses liées à leur perte d'autonomie.

Dans le Calvados, 4,8 % des ménages âgés ont un revenu mensuel par personne supérieur au deuxième plafond (2 669,55 euros) de l'APA (2,4 % pour la Manche, 2,3 % pour l'Orne). Cela limiterait à 10 % la part de prise en charge des éventuelles dépenses pour ces ménages.

⁴ Pour cette partie traitant des revenus, les ménages dits "âgés" sont des ménages dont la personne fiscale de référence a 70 ans ou plus.

Taux de variation 2005-2020 (en %) du nombre de ménages* selon les plafonds de l'APA

Revenu mensuel par personne...	Ensemble des ménages			dont personnes seules		
	Calvados	Manche	Orne	Calvados	Manche	Orne
... en dessous du 1 ^{er} plafond APA	+ 37,6	+ 26,7	+ 27,2	+ 51,0	+ 37,7	+ 39,7
... entre le 1 ^{er} et le 2 ^e plafond APA	+ 31,3	+ 18,9	+ 19,2	+ 45,5	+ 30,4	+ 33,8
... au-dessus du 2 ^e plafond APA	+ 32,1	+ 22,3	+ 23,2	+ 45,3	+ 31,2	+ 34,8
... Ensemble	+ 32,0	+ 20,0	+ 20,2	+ 46,1	+ 31,6	+ 34,6

* ménages dont la personne fiscale de référence a 70 ans ou plus

Sources : Insee-DGI, revenus fiscaux 2004 - Insee, EAR 2005 - projections Omphale

Les résultats du recensement sur

www.insee.fr

Un panorama complet
des 36 000 communes
françaises
accessible à tous,
du citoyen à l'expert



- ✓ Chiffres clés
- ✓ Tableaux détaillés
- ✓ Données téléchargeables
- ✓ Cartes thématiques
- ✓ Documentation

www.recensement-2006.insee.fr



**DIRECTION
REGIONALE DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE**

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :
Didier BERTHELOT

Composition PAO :
Françoise LEROND
Marie-Isabelle LARDET

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale
d'agriculture ; Comité départemental du
tourisme de la Manche ;

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2009



MÉTHODE

Les personnes âgées potentiellement dépendantes

Une personne **âgée de 60 ans ou plus** est dite dépendante quand elle ne peut plus accomplir seule les actes essentiels de la vie courante. La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie-Groupe Iso-Ressources) est un outil permettant de mesurer l'autonomie des personnes âgées. Elles les répartit en six groupes selon leur capacité à effectuer une dizaine d'activités courantes. Les **personnes classées en GIR 1 à 4** sont considérées comme dépendantes.

Les hypothèses du CAS

Le Centre d'Analyse Stratégique* (**CAS**) a formulé quelques hypothèses en matière d'évolution de l'offre d'hébergement et d'encadrement (cf Rapport "Personnes âgées dépendantes : bâtir le scénario du libre choix, juin 2006"), brièvement reformulées ainsi :

■ En terme d'offre d'hébergement :

Un effort soutenu de créations de places en institution d'ici 2010

Accroissement de l'offre en maisons de retraite et en accueils temporaires, diminution de l'offre en logements-foyers (la moitié serait convertie en maisons de retraite), et des unités de soins de longue durée.

Entre 2010 et 2020, une offre d'hébergement stable, mais se concentrant davantage sur les personnes les plus dépendantes.

■ En terme d'encadrement :

Une évolution du taux d'encadrement en institution suivant deux hypothèses :

Une hypothèse basse (celle retenue dans l'article) qui stipule une croissance progressive des effectifs soignants, en rapport avec la progression de la dépendance des personnes hébergées ;

Une hypothèse haute qui table sur une croissance rapide des personnels en maison de retraite et en unités de soin de longue durée.

■ Concernant l'emploi d'aide à domicile :

Un taux de recours plus important aux aides-soignants

Un taux de recours inchangé à un infirmier, service de soins infirmiers, kinésithérapeute, aide ménagère, aide à domicile, auxiliaire de vie sociale ;

Des temps moyens passés auprès du bénéficiaire inchangés pour les personnes qui ne vivent pas seules. En revanche **une augmentation du temps financé par l'APA auprès des personnes âgées vivant seules**.

Les plafonds de l'APA à domicile

L'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, créée en 2001, est une aide financière versée aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie. Les Conseils généraux étudient les demandes d'allocation et versent chaque mois les montants à leurs bénéficiaires.

Lorsque les ressources de l'allocataire sont inférieures à **669,89 € par mois (1^{er} plafond)**, le bénéficiaire reçoit le montant de l'aide en totalité. Jusqu'à **2 669,55 € par mois (2^e plafond)**, une participation financière est demandée, variant entre 10 % et 90 % du montant de l'APA. Au-delà de ce 2^e plafond, le bénéficiaire ne touchera que 10 % de l'APA.

L'équivalent temps plein (ETP)

Les emplois liés à la dépendance sont le plus souvent des emplois à temps partiel. Pour éviter de compter une même personne plusieurs fois, on mesure l'emploi en équivalent temps plein. L'ETP est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée, divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

* *Organisme directement rattaché au Premier ministre.*